

REPUBLIQUE FRANCAISE

TOULON, le 25/10/2013

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE TOULON**

5 rue Jean Racine  
CS 40510

83041 TOULON CEDEX 09

Téléphone : 04 94 42 79 30

Dossier n° : 1302876-1 (à rappeler)

1302876-1

Mme. la Présidente  
CONFEDERATION ENVIRONNEMENT  
MEDITERRANEE  
28 allée du Sparganier  
83500 LA SEYNE-SUR-MER

CONFEDERATION ENVIRONNEMENT MEDITERRANEE

Vos réf. : PLU du 20 août 2013.

**AVIS D'AUDIENCE**

Lettre recommandée avec avis de réception

Mme. la Présidente,

J'ai l'honneur de vous informer que l'affaire enregistrée sous le numéro mentionné ci-dessus est inscrite au rôle de l'audience publique du 28/11/2013 qui se tiendra à 09:30 heures dans la salle des audiences, 5 rue Jean Racine CS 40510 83041 TOULON.

Si une ordonnance précisant une date de clôture d'instruction n'est pas intervenue dans cette affaire, l'instruction sera close trois jours francs avant la date d'audience indiquée ci-dessus. Si vous entendez produire un mémoire, il conviendra de le faire avant cette date.

La procédure étant essentiellement écrite, vous n'êtes pas tenu d'assister à l'audience. Si vous y assistez, vous pourrez présenter des observations orales.

Conformément à l'article R. 711-3 du code de justice administrative, vous êtes informé que vous pourrez, si vous le souhaitez, prendre connaissance du sens des conclusions que le rapporteur public prononcera à l'audience, en consultant l'application Sagace. Cette application sera renseignée, à cet effet, dans un délai de l'ordre de deux jours avant l'audience. Si vous n'êtes pas en mesure de consulter en ligne l'application Sagace, vous pourrez, dans ce même délai, prendre contact avec le greffe. Pour les requêtes entrant dans le champ de l'article R. 732-1-1\* du même code, vous serez informé de la même façon si le rapporteur public est dispensé de prononcer des conclusions.

L'état de l'instruction de ce dossier peut être consulté avec le code d'accès confidentiel ..... sur le site internet <http://sagace.juradm.fr>.